

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MARS 2010**

Délibération
n° 2010.03.043

**Création d'un poste
de chargé de mission
Schéma de
Cohérence
Territoriale (SCoT) -
coopérations
territoriales**

LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 mars 2010**

Secrétaire de séance : Madeleine LABIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Nadine GUILLET à Annette FEUILLADE-MASSON, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

Yves BRION par Djillali MERIOUA, Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Catherine PEREZ par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Françoise LAMANT

RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : Monsieur LOUIS
---------------------	------------------------------------

CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) - COOPERATIONS TERRITORIALES
--

Suite à l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2009, le syndicat mixte de l'Angoumois a été créé le 12 janvier 2010.

Outre les instances élues que sont le comité syndical, le bureau et les commissions thématiques, le syndicat mixte doit bénéficier de moyens humains et financiers afin de réaliser le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Cette nouvelle structure ne devant pas occasionner la création ad hoc d'une organisation technique, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême a proposé au syndicat le soutien technique et administratif de ses services, les modalités et conditions financières en sont définies dans une convention de gestion.

Dans ce cadre, il vous est proposé la création d'un poste de chargé de mission SCoT – coopérations territoriales rattaché à la direction générale adjointe Missions transversales.

Sous l'autorité de son directeur, le chargé de mission devra être en mesure d'assurer les missions suivantes :

- la préparation, l'animation, le suivi des comités syndicaux et des réunions de bureau (en lien avec les services communautaires),
- l'animation de groupes de travail, le suivi des bureaux d'études,
- le suivi des demandes de dérogation d'ouverture à l'urbanisation et des dossiers de la commission départementale « aménagement commercial » (en lien avec les services communautaires), la préparation des synthèses des avis techniques,
- l'organisation et la mise en œuvre des démarches de communication et de concertation auprès des membres du syndicat mixte, des partenaires associés et des habitants,
- la mise en place d'une méthodologie de travail pour le diagnostic territorial (mise en place d'ateliers), avec pilotage de(s) bureau(x) d'études retenu(s) pour la mission,
- l'animation de la concertation locale, la participation aux révisions des documents d'urbanisme des communes.

Le candidat devra avoir les compétences requises pour s'adapter à l'évolution de ces missions.

Cette création de poste nécessiterait une inscription budgétaire supplémentaire au budget 2010 de 37 000 €, charges comprises, mais l'intégralité du salaire et des charges du chargé de mission serait remboursée par le syndicat mixte de l'Angoumois, tel que prévu dans le contrat de gestion sus indiqué.

Vu l'avis favorable de la commission des ressources humaines et des systèmes d'information du 24 février 2010,

Je vous propose :

DE CREER, à compter du 1^{er} mai 2010, un poste d'attaché territorial pour assurer les fonctions de chargé de mission SCoT– coopérations territoriales au sein de la direction générale adjointe Missions transversales.

.../...

D'INSCRIRE la dépense et la recette correspondante au budget supplémentaire 2010.

D'AUTORISER, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire territorial, le recrutement d'un agent non titulaire sur le grade d'attaché territorial (grille indiciaire allant de l'indice brut 379 à l'indice brut 801) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente pour occuper les fonctions telles que précisées ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 mars 2010	<u>Affiché le :</u> 30 mars 2010